SOCIÉTÉ DES CAFETIERS
RESTAURATEURS ET HÔTELIERS DE GENÈVE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Cours de cafetier – Préparation au diplôme cantonal de cafetier

Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève (SCRHG)
Avenue Henri-Dunant 11, 1205 Genève | 022 329 97 22 | cours@scrhg.ch
www.scrhg.ch/formations

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales encadrent l'inscription aux formations préparatoires au diplôme cantonal de cafetier proposées par la SCRHG : cours du matin, du jour, du soir, cours mixte et formation e-learning. Elles complètent les informations propres à la formule choisie ainsi que, le cas échéant, le règlement de l'école et le contrat pédagogique remis au participant. En cas de divergence entre documents, une clarification écrite doit être demandée à la SCRHG avant l'inscription.

2. Inscription et acceptation

L'inscription s'effectue au moyen du dispositif d'inscription indiqué sur le site de la SCRHG ou auprès de son secrétariat. Elle est soumise à la disponibilité des places et aux modalités de confirmation communiquées par la SCRHG. En validant son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et des caractéristiques de la formule choisie. Les informations transmises doivent être exactes et complètes. Lorsqu'un tiers prend en charge le prix, les coordonnées nécessaires à la facturation doivent être communiquées.

3. Formules et prestations

Les cours du matin, du jour et du soir comprennent des séances en présentiel, des supports pédagogiques, un accès à la plateforme de révision et la formation PCST, selon la présentation actuelle du site. Le cours mixte combine l'apprentissage en ligne et 42 heures de révisions en présentiel. La formule e-learning comprend l'accès aux contenus en ligne et un accompagnement pédagogique ; les révisions en présentiel ne sont pas incluses. Les dates, horaires, durées et prestations détaillées sont ceux annoncés pour la session et la formule retenues.

4. Prix et modalités de paiement

Pour la 234e session (printemps 2027), les prix affichés sur le site sont : CHF 1'990.– pour les cours du matin, du jour et du soir ; CHF 1'350.– pour le cours mixte ; CHF 600.– pour le e-learning. Pour les cours du matin, du jour et du soir, CHF 600.– de frais administratifs sont payables à l'inscription et le solde de CHF 1'390.– doit être réglé au plus tard un mois avant le début des cours. À défaut de paiement du solde, l'inscription devient caduque et les CHF 600.– restent acquis à la SCRHG. Pour les autres formules, les modalités de règlement sont communiquées lors de l'inscription ; l'accès au e-learning est ouvert après réception du versement. Les éventuelles dispenses d'épreuves ne réduisent pas le prix des cours en présentiel.

5. Renonciation, abandon et empêchement

Pour les cours du matin, du jour et du soir, la renonciation du participant ne le dispense pas du paiement intégral de la finance d'écolage. Les cas de maladie ou d'accident attestés par certificat médical sont réservés ; dans ces situations, les frais administratifs de CHF 600.– restent acquis à la SCRHG. Pour les cours mixtes et e-learning, les contrats pédagogiques de la 234e session prévoient qu'en cas d'abandon, CHF 600.– restent acquis à la SCRHG, même si le participant ne s'est jamais connecté. Les modalités d'un éventuel remboursement du solde pour le cours mixte doivent être confirmées par écrit avant l'inscription. Toute demande doit être adressée au secrétariat.

6. Organisation et participation

Les horaires, le calendrier et les lieux sont communiqués pour chaque formule ; le planning peut être modifié selon les circonstances. La ponctualité et le respect des consignes sont exigés. Pour les cours en présentiel, les absences ne donnent pas lieu au remplacement des séances ; seules des situations médicales documentées ou des raisons exceptionnelles graves peuvent justifier une dérogation. Les téléphones mobiles ne sont pas admis pendant les heures de cours. Les participants doivent respecter les personnes, le matériel et les locaux.

7. Prérequis et équipement

Une maîtrise du français de niveau B2 est nécessaire. Les examens se déroulent en français et sous forme informatisée ; des compétences informatiques de base sont donc requises. Pour les formations en ligne ou mixtes, le participant doit disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet et d'une imprimante, conformément au contrat pédagogique. Il est responsable de son équipement et de sa connexion.

8. Plateforme numérique et accompagnement

Les accès à la plateforme sont personnels, confidentiels et non transférables. Le participant s'engage à respecter le parcours et les échéances pédagogiques applicables, ainsi qu'à utiliser les espaces d'échange de manière courtoise. Pour les formules mixtes et e-learning, les contrats pédagogiques prévoient un suivi des connexions et une réponse aux questions dans un délai de trois jours, hors week-ends et jours fériés. L'accès est limité à la durée annoncée pour la formation ou la session concernée.

9. Propriété intellectuelle

Les supports, documents, vidéos, questions et contenus de la plateforme sont réservés à l'usage personnel du participant inscrit et demeurent la propriété de la SCRHG. Toute reproduction, transmission, diffusion, modification ou exploitation sans autorisation écrite préalable est interdite. Une violation peut entraîner la suspension de l'accès à la plateforme, conformément aux contrats pédagogiques.

10. Chèque annuel de formation (CAF)

Sous réserve d'éligibilité et de décision de l'autorité compétente, le chèque annuel de formation de CHF 750.– peut être sollicité pour les cours du matin, du jour, du soir (référence 1341) et le cours mixte (référence 5730). La demande doit être déposée avant le début du cours. Le CAF n'est pas applicable à la formule 100 % e-learning. Le bénéficiaire doit respecter les conditions de l'aide ; des absences injustifiées peuvent conduire l'autorité compétente à demander le remboursement du chèque.

11. Examens officiels

L'inscription à la formation ne vaut pas inscription à l'examen officiel. Chaque candidat doit s'inscrire séparément auprès de l'Ifage dans les délais publiés et fournir les pièces justificatives exigées. Les frais d'examen indiqués sont de CHF 500.–, distincts du prix de formation. Les examens sont organisés sous l'autorité du PCTN. Le défaut d'inscription à l'examen n'ouvre pas droit au remplacement ou au remboursement des cours. Une dispense d'examen éventuelle doit être demandée auprès de l'organisme compétent.

12. Assurances et comportement

Chaque participant doit être couvert par une assurance maladie et accident. La SCRHG ne prend pas en charge les frais découlant d'un accident pendant les cours, selon ses règlements. La direction peut prendre des mesures, jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive, lorsqu'un comportement compromet le bon déroulement de la formation, notamment en cas d'alcool ou de stupéfiants.

13. Données personnelles et suivi pédagogique

Les données nécessaires à l'inscription, à la facturation et au suivi de formation sont traitées dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique, sous réserve des obligations légales applicables. Les contrats pédagogiques prévoient le suivi de l'activité sur la plateforme. Toute communication des résultats d'examen par le PCTN à la SCRHG doit reposer sur l'autorisation prévue dans le document de consentement correspondant. Les modalités détaillées de protection des données doivent être précisées dans la politique de confidentialité de la SCRHG.

14. Dispositions finales

Les informations de session, le règlement de l'école et, le cas échéant, le contrat pédagogique complètent les présentes conditions. Les présentes conditions sont soumises au droit suisse. Tout différend sera traité en priorité par voie de dialogue avec la direction des formations. La version communiquée et acceptée au moment de l'inscription est celle applicable au participant.